

6

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 22 juin 2020

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	15 juin 2020	15 juin 2020
23	21	21		

Délibération n° 22062020-045 : Transport scolaire – Montant de l'abondement

L'an deux mille vingt, le **lundi 22 juin** à vingt heures, compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19 et afin de respecter les « gestes barrière », l'accueil du public se limitera à 20 personnes. Le conseil municipal de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle municipale de la commune déléguée de Saint Germain de Marencennes, sous la présidence de Monsieur Walter GARCIA, Maire.

Membres présents :
Martine LLEU, Jackie ALBERT, Colette PARONNAUD, Jean-Pierre PARONNEAU, Cécile BONNIFAIT, Cédric ROUSSEAU, Micheline SIMONNEAU, Isabelle DUMONT, Claude RAVON, Sandrine GUIBERT, Rémi GROLAUD, Christophe PARION, Christèle ROBLIN, Marc-Antoine LAMBERT, Marina BERVOETS, Jean-Luc PROQUIN, Fanny GRIMAUD, Patrick MORENNE, Annie MENDEVILLE, Jean-François MALTERRE.
Membres absents non représentés :
Denis DUBOURGNOUX, Carole BREUIL.
Membres absents représentés :
Secrétaire de séance : Christèle ROBLIN.

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que la Région Nouvelle Aquitaine a repris la compétence « transport scolaire ».

Il explique que depuis la rentrée scolaire 2019-2020, pour les ayants droit (domicile à + 3kms) les tarifs sont appliqués en fonction des quotients familiaux.

Monsieur le Maire rappelle qu'en réunion du 25 mai dernier, le conseil municipal a souhaité abonder à la participation des familles à hauteur de 30.00 €, somme qui correspond au trajet « d'école à école ».

Monsieur le Maire propose le montant de l'abondement à 30.00 €.

Ces explications entendues, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 20 voix pour et 1 abstention :

- **Donne** acte au rapporteur des explications détaillées ci-dessus,
- **Décide** d'abonder à la participation des familles à hauteur de **30 €, pour le trajet école/école**,
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget 2020,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 – 200080091-- 2020 0622 -- 22062020045 ----- DE
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : 25/06/2020

Fait et délibéré les jours, mois et ans désignés ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Les signatures sont au registre.

SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Le 23 juin 2020.

Le Maire,



Walter GARCIA.